

DÉCLARATION DU SYNDICAT AUTOLIB' VÉLIB' MÉTROPOLE

Autolib' : le groupe Bolloré continue de réclamer des sommes aberrantes aux collectivités

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a reçu comme prévu ce mardi 25 septembre la facture du groupe Bolloré à la suite de la résiliation du service Autolib' intervenue le 25 juin 2018.

Le groupe Bolloré demande aux collectivités de lui verser 235 millions d'euros, soit un montant comparable à celui déjà demandé par le passé par l'industriel aux collectivités et qui avait conduit à déclencher la procédure de résiliation du contrat. Ce montant aberrant comprend le déficit estimé unilatéralement par le groupe Bolloré sur les années d'exploitation du service depuis 2011 et le coût de la résiliation anticipée (dont la Valeur Nette Comptable des biens de retour).

Comme cela avait déjà été annoncé au début de l'été, le Syndicat métropolitain contestera point par point cette facture, dont le mode de calcul n'est pas précisé ni assorti des justificatifs appropriés. Si le groupe Bolloré persiste dans cette voie, le Syndicat fera valoir ses droits devant les tribunaux.

Les élus du Syndicat sont pleinement déterminés à défendre les intérêts de leurs administrés face au groupe Bolloré. Il est inenvisageable que les contribuables supportent des coûts qui sont de la responsabilité du groupe Bolloré.